

Mise en œuvre de l'hommage à S Paty

Une visio, mercredi 28 octobre , a réuni les 4 organisations syndicales représentatives du privé ainsi que les 4 organisations professionnelles de chefs d'établissements. Le Ministère a exposé ce qui a été communiqué aux organisations syndicales du public il y a déjà quelques jours et que les médias ont relayé et commenté :

. Un premier temps pour permettre aux enseignants de se retrouver et de réfléchir aux approches pédagogiques. La rentrée des élèves se fera à 10h00, ce qui n'est pas sans poser des difficultés (transport). La présence des élèves est obligatoire. Il est important de bien identifier les absences. En revanche, pour les enseignants qui n'ont pas de cours, la présence est simplement souhaitée.

. Un second temps sous la forme d'une séquence pédagogique : plusieurs ressources seront en ligne ce soir ou demain (Eduscol) pour aider les professeurs à appréhender ce moment. Ceux-ci ont aussi la possibilité de choisir leur propres ressources. Le thème est la défense des valeurs républicaines et de la liberté d'expression. Possibilité aussi de mener cette séquence en binôme.

. Un troisième temps pour rendre un hommage collectif à Samuel Paty, à 11h15, avec un texte de Jean Jaurès lu par un responsable de l'établissement et 1mn de silence à adapter pour les publics les plus jeunes. Les élus de la République peuvent se joindre à cet hommage mais aucune prise de parole n'est autorisée (préserver la neutralité). Le ministère a rappelé l'importance du collectif (Être le plus unis possible...) mais adaptation possible en fonction des contraintes des établissements, contraintes sanitaires y compris. Il faut faire remonter les incidents, rien ne doit rester « sous le tapis ». Les élèves perturbateurs doivent être sanctionnés.